

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F20035 de travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoza - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 9

Jean-Benoît Cerino - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 07 avril 2022

délibération n° 049-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F20035 de travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle le marché F20035, relatif aux travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry, attribué au groupement d'entreprises OTV Services France / Astradec / Etandex.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 600 000 € HT et un maximum de 2 000 000 € HT, conclu pour une durée de 19 mois à compter de la date fixée par ordre de service, à savoir le 19 novembre 2020. Son montant estimatif initial selon détail quantitatif estimatif (DQE) est de 1 700 299 € HT.

En décembre 2021, un premier avenant a été signé pour prendre en compte :

- la modification du montant du marché pour la prestation de vidange des boues du digesteur n° 1 beaucoup plus longue que prévu, ainsi que le réajustement de la répartition des montants entre les cotraitants du groupement titulaire,
- l'intégration de prix nouveaux,
- une prolongation du délai contractuel d'exécution.

De plus, cet avenant mentionnait la fin de l'accord-cadre à la date de réception des travaux du digesteur n° 1, pour un montant total de 1 601 777 € HT, les conditions de réalisation des travaux réalisés laissant présager un dépassement substantiel du montant maximum.

Or un deuxième avenant est nécessaire, car des suintements et fuites ont été constatés en partie basse du digesteur n° 1 lors de sa remise en eau, nécessitant des réparations avant de poursuivre le processus de sa remise en service.

Le devis correspondant, établi par la société Etandex et faisant l'objet d'un prix nouveau, comporte une reprise de l'étanchéité autour des deux trous d'homme en bas de l'ouvrage sur une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, pour un montant de 9 791 € HT.

Récapitulatif financier	Montant DQE HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Nouveau montant HT après avenants 1 et 2
Montant digesteur n° 1 et bache à boues digérées	850 698 €	449 661 €	9 791 €	1 310 150 €
Tamis	301 418 €	-	-	301 418 €
<b>Total</b>	<b>1 152 116 €</b>	<b>449 661 €</b>	<b>9 791 €</b>	<b>1 611 568 €</b>

L'avenant mentionne la répartition du nouveau montant du marché entre les cotraitants.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F20035,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 2 au marché F20035 relatif aux travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution de Grand Chambéry,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **049-22**

**Objet de l'acte** : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F20035 de travaux pour la vidange, la remise en état et la remise en service des deux digesteurs et la mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

**Date de l'acte** : 14 avril 2022

**Annexe(s)** : Annexe 1 avenant 2 marché F20035,  
Annexe 2 avenant 2 marché F20035, Avenant 2 marché F20035

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20220414-lmc1H27080H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H27080H1

**Date de transmission en Préfecture** : 14 avril 2022

**Date de réception en Préfecture** : 14 avril 2022

**Publication** : jeudi 14 avril 2022